

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	15
Nombre de conseillers en exercice :	40
Date de convocation :	6 février 2026

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à dix-huit heures trente, les Membres du Comite de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 06/02/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle polyvalente de THIEBAUMENIL 36 D400 54300 THIEBAUMENIL.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Absents représentés : Fabrice BOYER pouvoir donné à Jacques LAVOIL, Matthieu SIGIEL pouvoir donné à Gérard RITZ

Absents : Jean-Paul FRANCOIS, Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Pierre-Jean COURBEY, Linda KWIECIEN

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe COLIN

Membres présents.....	22
Absents représentés.....	2
Absents.....	5
Votants.....	24

Délibération 2026 008

FINANCE - Affectation des résultats de la régie dotée de la seule autonomie financière Maison du Tourisme 2025

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	2	24	0	0	0

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de :	- 7 268.99 €
Un excédent reporté de :	34 768.38 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	27 499.39 €
Un déficit d'investissement pour l'exercice 2025 de :	- 3 496.53 €
Un excédent reporté de :	36 684.68 €
Un excédent d'investissement cumulé de :	33 188.15 €
Un déficit des restes à réaliser de :	0 €
Soit un excédent de financement de :	33 188.15 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	27 499.39 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	27 499.39 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	33 188.15 €
--	-------------

Après avis favorable du bureau de pôle, et après avoir approuvé le compte financier unique du budget de la régie dotée de la seule autonomie financière de l'exercice 2025, le Comité de pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme présenté

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 20 février 2026
Philippe DANIEL,
Président.



Philippe DANIEL

Philippe DANIEL
2026.02.20 12:19:29 +0100
Ref:10486571-15813544-1-D
Signature numérique
Président du PETR du Pays du
Lunévillois